

2017

rapport annuel du fonds d'épargne

GRUPE



Caisse
des Dépôts

sommaire

p04 /
PROFIL, CHIFFRES CLÉS
ET FAITS MARQUANTS

p06 /
I- UN MODÈLE RENFORCÉ

Un modèle unique et vertueux
Contexte
Collecte en hausse

p14 /
II- DE L'ÉPARGNE AUX TERRITOIRES

Un niveau élevé de prêts
Logement social :
le cœur de métier se renforce
Collectivités territoriales :
un positionnement réaffirmé

p22 /
III- ACTIFS FINANCIERS ET RÉSULTATS

Gestion financière des actifs financiers
Bilan et résultat

profil

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) en prêts à très long terme, jusqu'à 60 ans.

Ces prêts financent des programmes d'intérêt général désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales...

Une partie des ressources est investie en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

chiffres clés

NOUVEAUX PRÊTS
SIGNÉS EN 2017

17 Md€

dont **15 Md€** en faveur
du logement social et
de la politique de la ville et
2 Md€ à destination
du secteur public local

1/4

Plus d'un logement construit
en France sur quatre
est un **logement social**
financé par
la Caisse des Dépôts

LES PRÊTS SIGNÉS ONT
CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE

109 500

logements construits ou acquis et

305 000

logements réhabilités

ENCOURS DE PRÊTS

185 Md€

dont **159 Md€**
pour le logement social et
la politique de la ville

245 Md€

d'encours de collecte
(Livret A, LDDS et LEP)
centralisés
à la Caisse des Dépôts

78 Md€

de portefeuille
d'actifs financiers

faits marquants 2017

Année de déploiement du Prêt de Haut de Bilan Bonifié Caisse des Dépôts - Action logement (PHBB) et du dispositif d'accompagnement des démolitions en zone détendue (RIAD : Remise d'intérêts actuariels pour les démolitions).
Financement de plus de 1 000 projets du secteur public local pour un montant total de 2 Md€ de prêts signés.

JUILLET

Création du Département des placements financiers.

SEPTEMBRE

Lancement de l'expérimentation portant sur la signature électronique sur le site PrêtsCDC.

NOVEMBRE

Fixation du taux du Livret A à 0,75 % jusqu'au 31 janvier 2020.

DÉCEMBRE

- Loi de finances 2018 (baisse des APL pour les locataires du secteur social compensée par une baisse des loyers).
- Loi de finances 2018 supprimant l'option de « surcentralisation » des établissements bancaires collecteurs du Livret A-LDDS.

1

un modèle renforcé

Dans un contexte économique et financier marqué par des taux de marché très bas, voire négatifs, deux mesures réglementaires sont venues renforcer le modèle du Fonds d'épargne, en outre conforté par le retour d'une collecte de l'épargne réglementée redevenue largement positive.



un modèle unique et vertueux

Le modèle du Fonds d'épargne, unique en Europe, s'est renforcé en 2017 sous l'effet d'une augmentation des ressources, constituées par une partie de l'épargne réglementée. En transformant ces ressources en prêts, le Fonds d'épargne a de nouveau cette année fortement contribué au financement des investissements des territoires.

GOVERNANCE

L'activité du Fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité séparée de celle de l'Établissement public, et est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, et, en son sein, par le comité des fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance.

Commission de surveillance
Comité des fonds d'épargne



Établissement public
Caisse des Dépôts

Section générale
Bilan consolidé
Établissement public + filiales

Fonds d'épargne
Bilan séparé
non consolidé

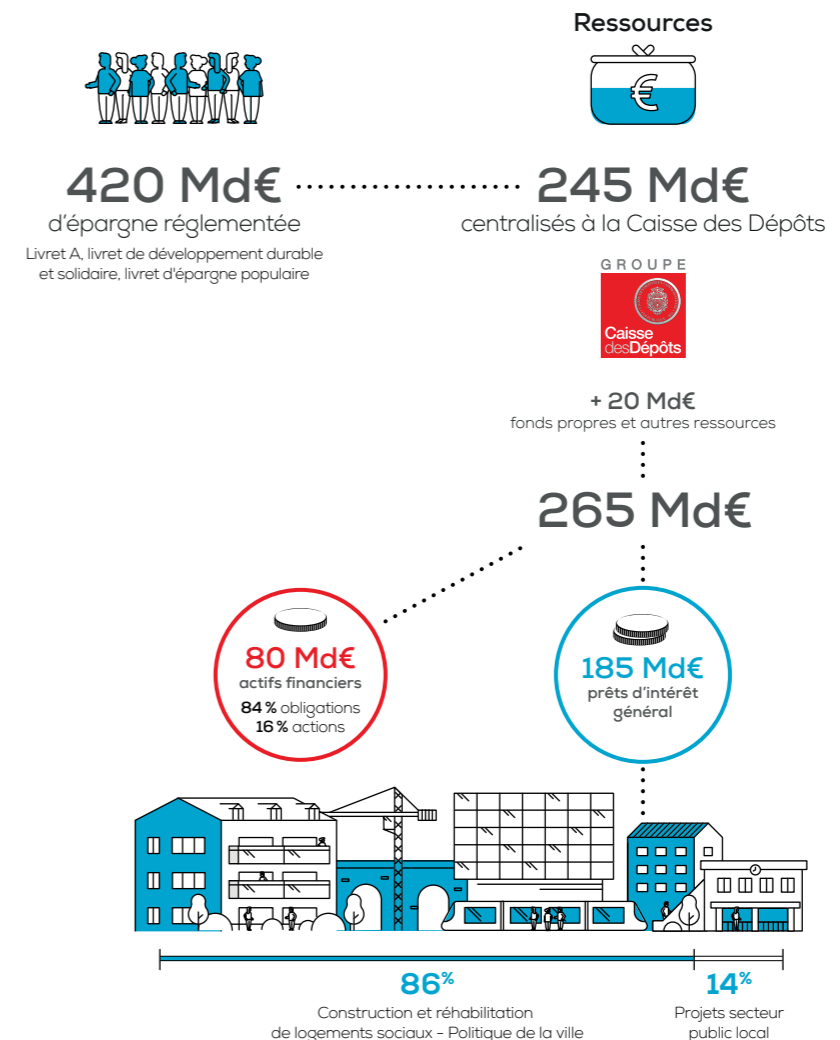
ORGANISATION

La direction des fonds d'épargne comprend : la direction des prêts et de l'habitat, en charge de la conception, du développement, du déploiement multicanal et de la gestion des prêts ; la direction financière, qui assure le pilotage financier général, la gestion de la collecte, la gestion actif-passif ; et le secrétariat général pour toutes les fonctions d'appui transversales. La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est déléguée au Département des placements financiers de la Caisse des Dépôts dans le cadre des orientations définies par la direction du Fonds d'épargne. Les directions régionales de la Caisse des Dépôts assurent une relation de proximité avec les emprunteurs et engagent, au plus près des clients, 95 % des prêts.

En 2017, 85 % des prêts éligibles ont été instruits en ligne par les clients sur le site PrêtsCDC.

LE FONDS D'ÉPARGNE EN 2017

DE L'ÉPARGNE AUX TERRITOIRES



Résultat du Fonds d'épargne

1,4 Md€
Résultat courant

575 M€
Rémunération de l'État pour sa garantie

UNE CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE

Nouveaux prêts signés en 2017

17 Md€

305 000 logements réhabilités

109 500 logements construits ou acquis

Plus de 1 000 projets du secteur public local

Plus d'1 logement sur 4

construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts



Poids économique du Fonds d'épargne en 2013-2016

0,9%*
du PIB



* Étude Éclairages mars 2017 : moyenne des prêts sur la période

contexte

Dans un contexte économique et financier marqué par la persistance de taux de marché très bas, voire négatifs, et de réduction des marges bancaires, les mesures de fixation du taux du Livret A et la suppression de l'option de surcentralisation permettent de stabiliser et d'adapter le système de l'épargne réglementée.

Persistance de taux de marché et de marges bancaires particulièrement bas

L'année 2017 s'est caractérisée par une accélération de la reprise économique. L'inflation est passée en un an de 0,6 % (décembre 2016) à 1,2 % (décembre 2017), essentiellement du fait d'éléments dits « volatils » (prix du pétrole, prix alimentaires). En excluant ces éléments, l'inflation est restée contenue, n'augmentant que de 0,4 % à 0,6 % sur la même période. Les risques de déflation se dissipant, la BCE a réduit ses achats mensuels d'obligations de 80 à 60 Md€ à partir du mois d'avril. Néanmoins, le cycle économique est trop peu avancé pour générer des tensions inflationnistes qui nécessiteraient plus d'ajustements monétaires. Dans ce cadre, la BCE a laissé inchangé ses taux directeurs et le taux Euribor 3 mois s'établissait fin 2017 au même niveau que fin 2016, à - 0,33 % contre - 0,32 %.

Le taux OAT 10 ans a fini l'année à 0,79 %. Il aurait pu se tendre, compte tenu du meilleur contexte conjoncturel, mais, du fait de la persistance

des achats de la BCE, sa hausse a été limitée à 10 points de base sur l'année.

La liquidité a soutenu le prix des actifs, profitant au CAC 40 qui a progressé de 9,3 %.

Gel du TLA et suppression de l'option de surcentralisation

Le taux du Livret A fixé à 0,75 % depuis le 1^{er} août 2015 a été maintenu à ce niveau le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} août 2017 (dates de révision réglementaires).

Un nouvel arrêté du 17 novembre 2017 a fixé le taux du Livret A à 0,75 % jusqu'en janvier 2020. Ce gel permet de contenir les déséquilibres qu'aurait pu engendrer une application stricte de la formule de calcul au regard de l'inflation et des taux courts actuels.

Cette décision est transitoire, une réflexion ayant été initiée par le Gouvernement pour aménager la formule de calcul de façon à retrouver un compromis acceptable entre la recherche d'une rémunération attractive

pour les épargnants, la minoration du coût de la ressource pour le Fonds d'épargne et les établissements bancaires collecteurs et la mise en place de taux intéressants pour les emprunteurs bailleurs sociaux et collectivités territoriales.

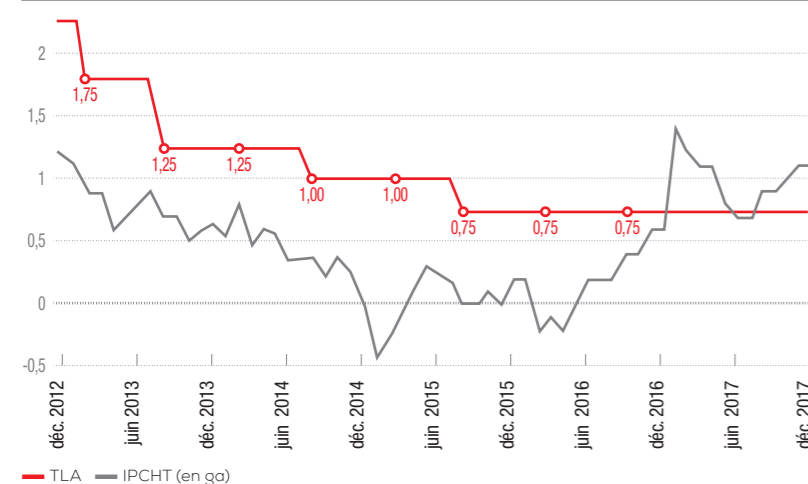
La deuxième mesure, figurant à l'article 140 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, modifie les règles de surcentralisation du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire. Un décret en Conseil d'État du 12 février 2018, pris après avis de la Commission

Le gel du taux du Livret A sur deux ans permet de réduire les déséquilibres engendrés par une application stricte de la formule de calcul au regard de l'inflation et des taux courts actuels.

de surveillance de la Caisse des Dépôts, précise les conditions de mise en œuvre de la réforme. La loi supprime toute possibilité de surcentralisation* des établissements de crédit et prévoit la résorption progressive des liquidités surcentralisées sur dix ans ou trois ans, au choix de l'établissement. Le mécanisme de surcentralisation précédemment en place était porteur d'une grande instabilité pour le système de l'épargne réglementée dans le contexte de taux de marché, très inférieurs au taux du Livret A qui pouvait inciter les établissements bancaires à exercer l'option de surcentralisation engendrant de nombreux transferts de flux. À terme, la réforme engagée par le Gouvernement permettra d'aboutir à un système de répartition de la ressource Livret A-LDDS entre le Fonds d'épargne et les établissements bancaires collecteurs d'une part et entre les établissements collecteurs entre eux d'autre part, plus simple et plus stable.

*Surcentralisation : possibilité donnée aux établissements bancaires de ne pas conserver dans leur bilan la part des dépôts collectés leur revenant par application des règles de centralisation.

ÉVOLUTION DU TAUX DU LIVRET A ET DE L'INFLATION (HORS TABAC)



la collecte en hausse

Les encours de collecte tous guichets (LA-LDDS-LEP) progressent de 3,5 % à plus de 20 Md€. Ainsi, après deux années de baisse, conséquence de la décollecte tous guichets sur la période 2015-2016, les encours centralisés à la Caisse des Dépôts progressent de nouveau et retrouvent leurs niveaux de 2013-2014, un peu supérieurs à 240 Md€.

Une collecte tous guichets Livret A et LDDS largement positive

La collecte cumulée tous guichets du Livret A et du LDDS est au 31 décembre 2017 largement positive à 12,4 Md€, mais reste en deçà des niveaux historiquement les plus élevés. Elle est nettement supérieure à celle de l'année 2016 (1,1 Md€), qui apparaît comme une année de transition entre des années nettement négatives de 2014 et 2015 (- 6,1 Md€ en 2014, - 11,0 Md€ en 2015) et le retour à une collecte très positive en 2017. La reprise d'une dynamique de collecte positive depuis mars 2016, à peine entamée par la décollecte saisonnière de fin d'année 2016,

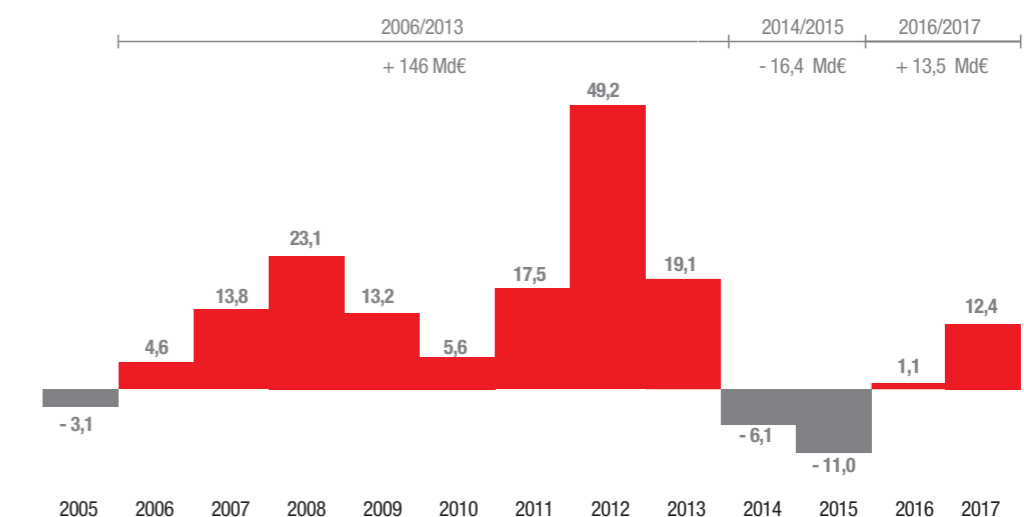
s'est poursuivie jusqu'en août 2017 avec un pic de collecte cumulée sur les huit premiers mois de l'année de 14,6 Md€ ; le mouvement traditionnel de décollecte de fin d'année a ramené la collecte cumulée annuelle à 12,4 Md€. La stabilité du taux du Livret A à 0,75 % depuis août 2015 a probablement contribué à cette dynamique positive. Parallèlement, la concurrence du Plan épargne logement (PEL) s'est beaucoup atténuée, ainsi que celle de l'assurance-vie, remplaçant les produits Livret A et LDDS au premier plan des produits d'épargne collecteurs. La collecte cumulée du PEL pour l'année 2017 a été plus que divisée par deux avec 5,8 Md€, contre 14,1 Md€ l'an dernier ; celle de l'assurance-

vie à 7,2 Md€ est en très net repli par rapport aux 17,1 Md€ de l'année 2016. On note également un retour au premier plan des comptes sur Livrets des banques avec une collecte cumulée annuelle de 13,3 Md€, quatre fois plus élevée qu'en 2016 (4,0 Md€).

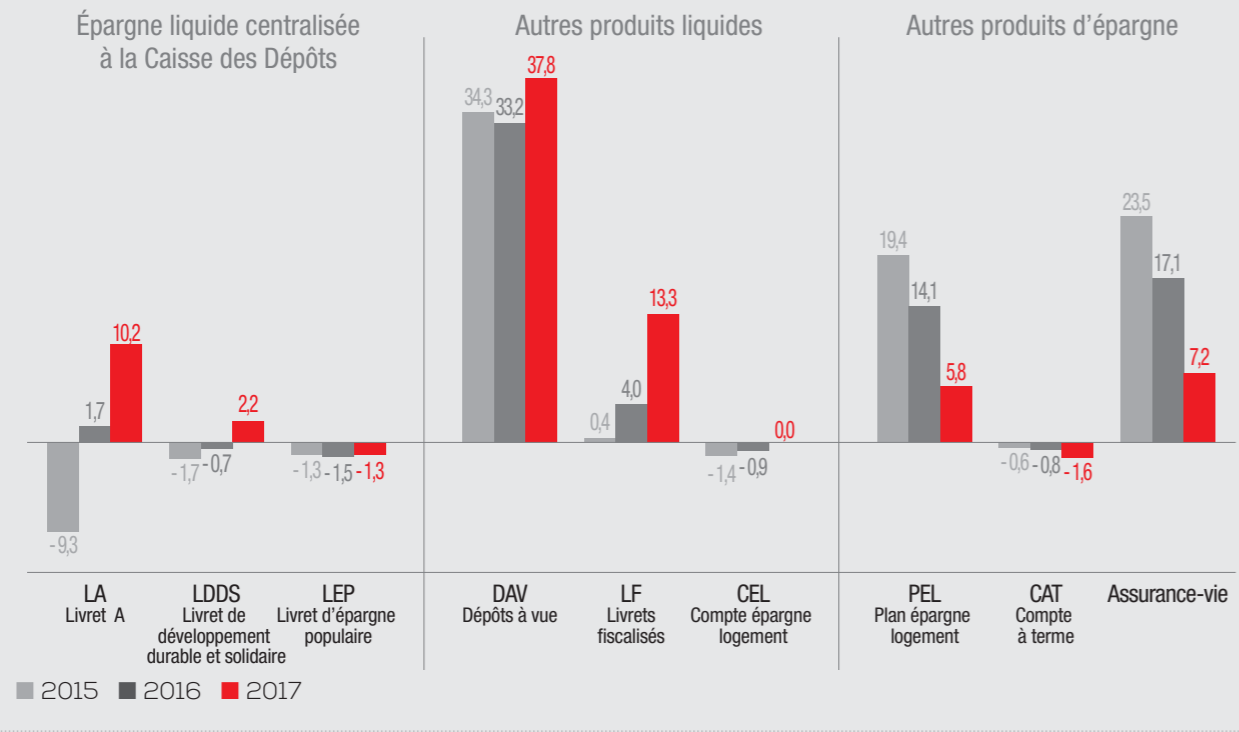
Après deux années de baisse, conséquence de la décollecte tous guichets sur la période 2015-2016, les encours centralisés progressent de nouveau et retrouvent leurs niveaux de 2013-2014, soit un peu au-dessus de 240 Md€.

Mais pour la troisième année consécutive, ce sont les dépôts à vue qui restent le premier produit collecteur d'épargne avec une collecte cumulée de 37,8 Md€, contre 33,2 Md€ en 2016 et 34,3 Md€ en 2015.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE ANNUELLE TOUS GUICHETS DU LA-LDDS (EN Md€)



COLLECTE CUMULÉE (DÉC. 2017 EN MD€) ET REMISE EN PERSPECTIVE 2015-2017



Décollecte du LEP comparable à celle de 2016

En 2017, la collecte cumulée tous guichets du LEP à - 1,3 Md€ est un peu moins négative que celle de 2016 (- 1,5 Md€). Comme les années précédentes, le pic de décollecte du mois d'avril correspond à la nouvelle saisonnalité des contrôles d'éligibilité au produit menés par les établissements collecteurs en mars de chaque année.

Les encours tous guichets LA-LDDS et LEP progressent

Les encours tous guichets LA-LDDS-LEP progressent de 3,5 % (capitalisation de l'année comprise) et les encours du seul Livret A atteignent 420,1 Md€.

Les encours tous guichets LA-LDDS progressent de 4,2 % à 376,0 Md€ (capitalisation de l'année comprise) et les encours du seul Livret A atteignent 271,7 Md€ avec une poursuite de la progression de l'encours des Livrets détenus par les personnes (19,2 Md€ à fin 2017, contre 15,8 Md€ à fin 2016).

Les encours du LDDS s'élèvent à 104,3 Md€. Les encours du LEP diminuent légèrement de - 1,7 % à 44,2 Md€, la capitalisation de l'année compensant en partie la décollecte cumulée.

L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des Dépôts à fin décembre 2017, à 244,8 Md€, est en hausse de 3,2 % par rapport à fin 2016 (+ 7,7 Md€), la hausse des encours centralisés au titre du LA et du LDDS étant en partie atténuée par la baisse des encours centralisés au titre du LEP.

Évolution de l'encours centralisé

L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des dépôts à fin décembre 2017 s'élève à 244,8* Md€ contre 237,1 Md€ à fin décembre 2016, en hausse de 3,2 % (+ 7,7 Md€), la hausse des encours centralisés au titre du Livret A et du LDDS étant en partie atténuée par la baisse des encours centralisés au titre du LEP.

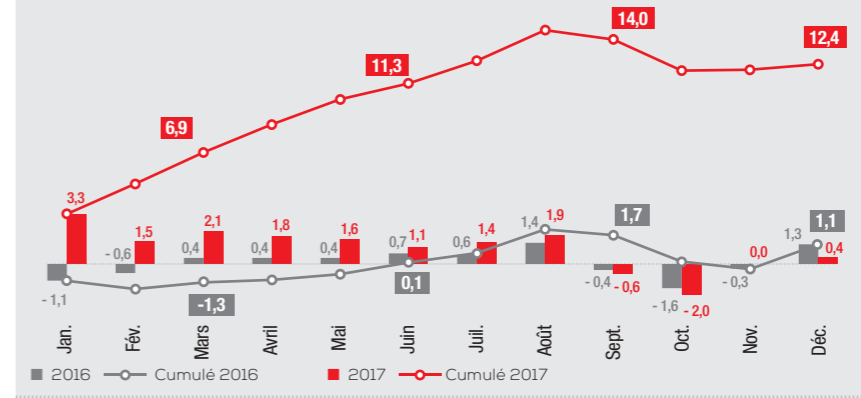
L'encours centralisé à fin décembre 2017 au titre du Livret A et du LDDS, ICNE (intérêts courus non échus) compris, s'élève à 222,8 Md€ contre 214,6 Md€ à fin décembre 2016, en hausse de 3,8 % (+ 8,2 Md€). Hors ICNE, l'encours centralisé augmente de 3,1 % (+ 6,6 Md€). Cette évolution reflète la reprise de la collecte tous guichets sur les produits Livret A et LDDS, le taux moyen de centralisation du Livret A-LDDS dans le bilan du Fonds d'épargne étant de 59,5 %.

L'encours centralisé à fin décembre 2017 au titre du LEP, ICNE compris, se réduit de 0,5 Md€ (- 2,0 %), à 22,0 Md€, contre 22,5 Md€ à fin décembre 2016. Hors ICNE, l'encours centralisé du LEP diminue de 3,2 % (- 0,7 Md€).

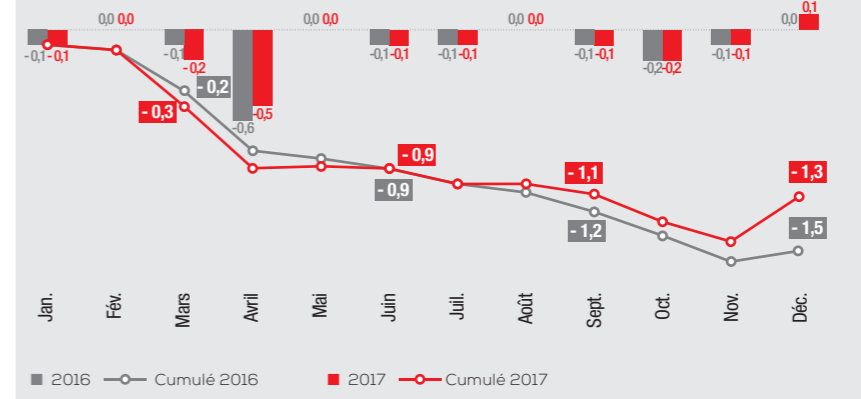
Pour ce produit, c'est également la décollecte tous guichets qui explique cette baisse, le taux de centralisation du LEP étant uniformément égal à 50 % pour tous les établissements collecteurs depuis le 1^{er} juillet 2016.

* CNE au 31 décembre 2017 compris.

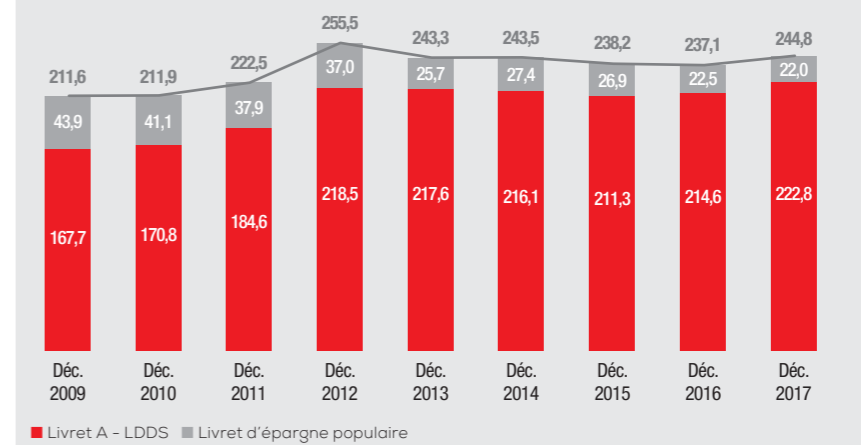
COLLECTE TOUS GUICHETS DU LA-LDDS 2017-2016 (EN MD€)



COLLECTE TOUS GUICHETS DU LEP 2017-2016 (EN MD€)



ENCOURS COMPTABLE DES DÉPÔTS CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS (EN MD€)



2

de l'épargne aux territoires

Dans un contexte concurrentiel accru et un environnement économique et financier peu favorable, l'activité des prêts signés est restée stable à un niveau élevé de 17 Md€, notamment sous l'impulsion de nouvelles offres de financement déployées auprès des bailleurs sociaux et des collectivités.



un niveau élevé de prêts

L'activité des prêts signés se stabilise à un niveau élevé, le cœur de métier du Fonds d'épargne, le « logement social et la politique de la ville », se renforce sous l'impulsion de nouvelles offres mises en place et des agréments des logements sociaux.

Progression des prêts au logement social et politique de la ville

L'activité 2017, avec 17 Md€ de prêts signés, contre 17,3 Md€ en 2016, est restée très soutenue. Elle illustre le rôle majeur de la Caisse des Dépôts dans le financement du logement social et confirme son poids significatif dans le financement de l'économie et des territoires. Pourtant, le contexte financier reste peu favorable, les taux de marché demeurant très bas, y compris à long terme.

Dans cet environnement, le Fonds d'épargne a su générer un volume de prêts significatif grâce au déploiement d'offres innovantes. Les prêts signés en faveur du logement social et de la politique de la ville ont ainsi crû de 6 % pour s'élever à 15,1 Md€, contre 14,3 Md€ en 2016, grâce à la montée en puissance du Prêt de haut de bilan bonifié (PHBB) Caisse des Dépôts - Action logement déployé à partir de la fin 2016. Les tirages de PHBB se sont élevés en 2017 à près de 900 M€.

Une contribution à l'économie et aux territoires

L'activité de prêt a permis en 2017 de financer la construction/acquisition de 109 500 logements et la réhabilitation de 305 000 logements. Ainsi, en 2017, plus d'un logement sur quatre construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts, une donnée qui illustre le rôle joué par le Fonds d'épargne, partenaire majeur du secteur du logement et premier financeur du logement social.

Ainsi, en 2017, plus d'un logement sur quatre construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts, une donnée qui illustre le rôle joué par le Fonds d'épargne.

Les prêts au secteur public local ont connu une baisse sensible pour atteindre 1,9 Md€ (contre 2,9 Md€ en 2016 et 3,06 Md€ en 2015). Cette évolution masque cependant une relative stabilité des financements classiques – sur index Livret A et dans une moindre mesure à taux fixe –, hors financements exceptionnels. En 2015 en effet, un prêt de 1 Md€ avait été signé avec la Société du Grand Paris et, en 2016, l'enveloppe exceptionnelle de Prêt « croissance verte » à taux zéro dédiée à la réhabilitation des bâtiments publics se déployait. C'est notamment l'arrivée à terme de cette enveloppe qui explique la baisse

des financements en 2017. Hors financements exceptionnels, les financements au secteur public local s'élevaient donc à 2 Md€ en 2015, 1,9 Md€ en 2016, puis 1,5 Md€ en 2017.

Au total, les encours de prêts progressent de nouveau de 1,6 % pour s'établir à 185 Md€, le logement social et la politique de la ville représentant 161 Md€. Ces encours portent sur environ 294 500 prêts et sont portés par 14 900 emprunteurs.

En 2018, de nouvelles offres à caractère exceptionnel

En 2018, le contexte de taux devrait être progressivement plus favorable au Fonds d'épargne et l'action portée sur l'année devrait se caractériser pour l'essentiel par l'accompagnement du secteur du logement social dans le cadre de la réforme décidée par le Gouvernement.

De nouvelles offres à caractère exceptionnel, destinées à soutenir les bailleurs et leurs investissements, seront mises en place entre février et l'été 2018.

Deux mesures prises en fin d'année 2017 – le gel du taux du Livret A à 0,75 % jusqu'au 31 janvier 2020 et la suppression de l'option de surcentralisation de l'épargne réglementée collectée par les banques – devraient, pour la première, soutenir les investissements des bailleurs par des taux effectifs favorables et, pour la seconde, sécuriser le modèle du Fonds d'épargne, renforçant ainsi ses capacités à accompagner la réforme du logement social.

La Caisse des Dépôts engagée dans la réforme du secteur du logement social : un chantier exceptionnel

La loi de finances 2018 conduit, au-delà d'une économie budgétaire, à une réforme de fond du secteur du logement social. Les économies budgétaires inscrites à la loi de finances 2018 se sont principalement traduites par une diminution des Aides personnelles au logement de 800 M€ par an en 2018 et 2019 (assortie d'une hausse temporaire du taux de TVA sur les logements sociaux de 5,5 % à 10 %), puis de 1,5 Md€ en 2020. Cette baisse est compensée pour les allocataires par une baisse des loyers pratiqués par les bailleurs.

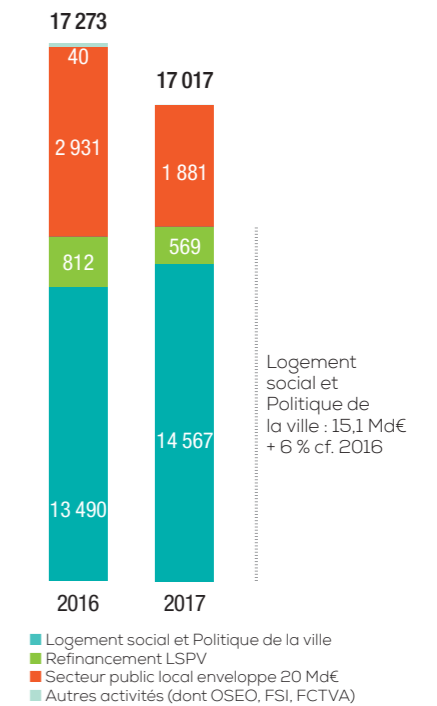
Dans ce contexte et dès l'été 2017, les équipes du Fonds d'épargne ont été mobilisées pour la conception et la faisabilité de nouveaux dispositifs financiers exceptionnels, destinés à accompagner et soutenir les bailleurs dans ces évolutions tout en maintenant leurs efforts de production et de rénovation de logements.

Des enveloppes exceptionnelles d'un montant total de 6 Md€ seront déployées d'ici à l'été 2018, dont un Prêt de haut de bilan bonifié par Action logement - dit « PHB 2.0 » -, financement qui s'assimilera pour les bailleurs à des quasi-fonds propres. Par ailleurs, en février 2018, une nouvelle offre « allongement de dette » s'est déployée via le site PrêtsCDC. Cette offre permet aux bailleurs d'allonger sur cinq ou dix ans leurs prêts éligibles afin de dégager rapidement des marges de manœuvre financière, pour plus de 64 000 prêts représentant un encours de 33 Md€.

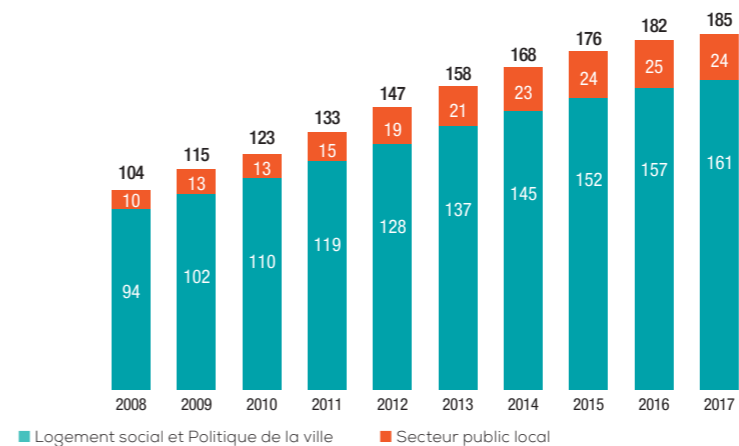
Par son engagement et ses actions, la Caisse des Dépôts entend maintenir son rôle de premier financeur et de partenaire majeur du secteur du logement social, notamment dans ce contexte de modernisation.

D'autres mesures sont prévues : une nouvelle enveloppe de 150 M€ pour accompagner les démolitions en zone détendue, un préfinancement à taux de marché des prêts dans la limite de 1 Md€ ainsi que la poursuite de dispositifs existants : Éco-prêts (dans le cadre du Grand plan d'investissements), prêts fonciers à 60 ans dans les zones tendues.

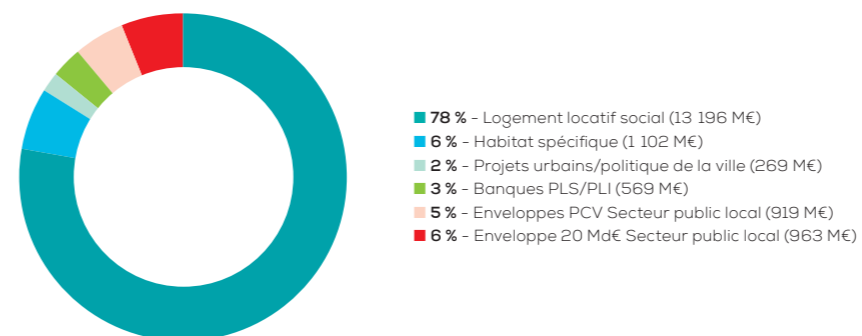
PRÊTS SIGNÉS 2017-2016 (EN M€)



ENCOURS DE PRÊTS SIGNÉS DE 2008 À 2017 (EN MDE)



PRÊTS SIGNÉS EN 2017 PAR SECTEURS (EN MONTANT ET %)



La montée en puissance du site PrêtsCDC : un outil orienté « clients »

Le site www.prets.caissedesdepots.fr est un site d'actualités et d'informations offrant un accès personnalisé à des services en ligne. Cet espace abonné permet notamment de digitaliser les processus d'instruction, avec un gain de temps, de fluidité et de sécurité pour les clients comme pour la Caisse des Dépôts. Avec un doublement de sa fréquentation par rapport à 2016 et 4600 utilisateurs, le site a permis à fin 2017 d'engager 24,3 Md€ de prêts contre 10 Md€ en 2016 et 2 Md€ en 2015.

En constante évolution, PrêtCDC propose des services enrichis, co-construits avec les clients. La signature électronique est l'une des innovations majeures de 2017. Conforme au règlement européen eIDAS, relatif à l'identification pour les transactions électroniques, la signature électronique, en contribuant à la dématérialisation et au zéro papier, simplifie considérablement la vie du client.



Logement social : le cœur de métier se renforce

Les prêts au logement social et à la politique de la ville sont au cœur de l'activité du Fonds d'épargne, ils progressent cette année de 6 %, à 15,1 Md€, soutenus par des dispositifs innovants mis en place comme le PHBB, l'offre à taux fixe sur ressources BEI, ou le RIAD.

Logement locatif social : en forte progression

Les prêts signés en faveur du logement locatif social progressent fortement de 10 % et s'élèvent à 13,2 Md€, contre 12 Md€ en 2016. L'activité a été soutenue par le déploiement opérationnel du dispositif de PHBB, bonifié à parité par la Caisse des Dépôts et Action logement, ce prêt offrant pendant 20 ans un différé total d'amortissement et un taux d'intérêt de 0 %.

Politique de la ville : une période transitoire

Le financement des projets urbains et de la politique de la ville atteint 269 M€ en 2017, contre 356 M€ en 2016. Ce niveau reflète une période transitoire avec la fin du Programme national de renouvellement urbain (PNRU) et l'ouverture des financements de Prêts renouvellement urbain aménagement (PRU AM) à l'ensemble des Quartiers prioritaires de la ville.

Le Gouvernement ayant annoncé en juillet 2017 le doublement de l'enveloppe ANRU à 10 Md€, les prêts de la Caisse des Dépôts dédiés aux 1 500 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (PRU AM) devraient monter en puissance dans les années à venir. De plus, lors de la Conférence nationale des territoires en décembre 2017, les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place du plan national « Action cœur de ville » en faveur de la redynamisation des centres-villes des villes moyennes. Dans ce cadre, le même Prêt PRU AM bonifié devrait s'étendre à ces opérations de revitalisation du territoire pour un montant de 700 M€.

Partenaire historique et privilégié de la politique de la ville et premier financeur du logement social, la Caisse des Dépôts accompagnera le NPNRU ainsi que la dynamisation des centres-villes des villes moyennes cibles, en ligne avec les objectifs fixés par les pouvoirs publics.

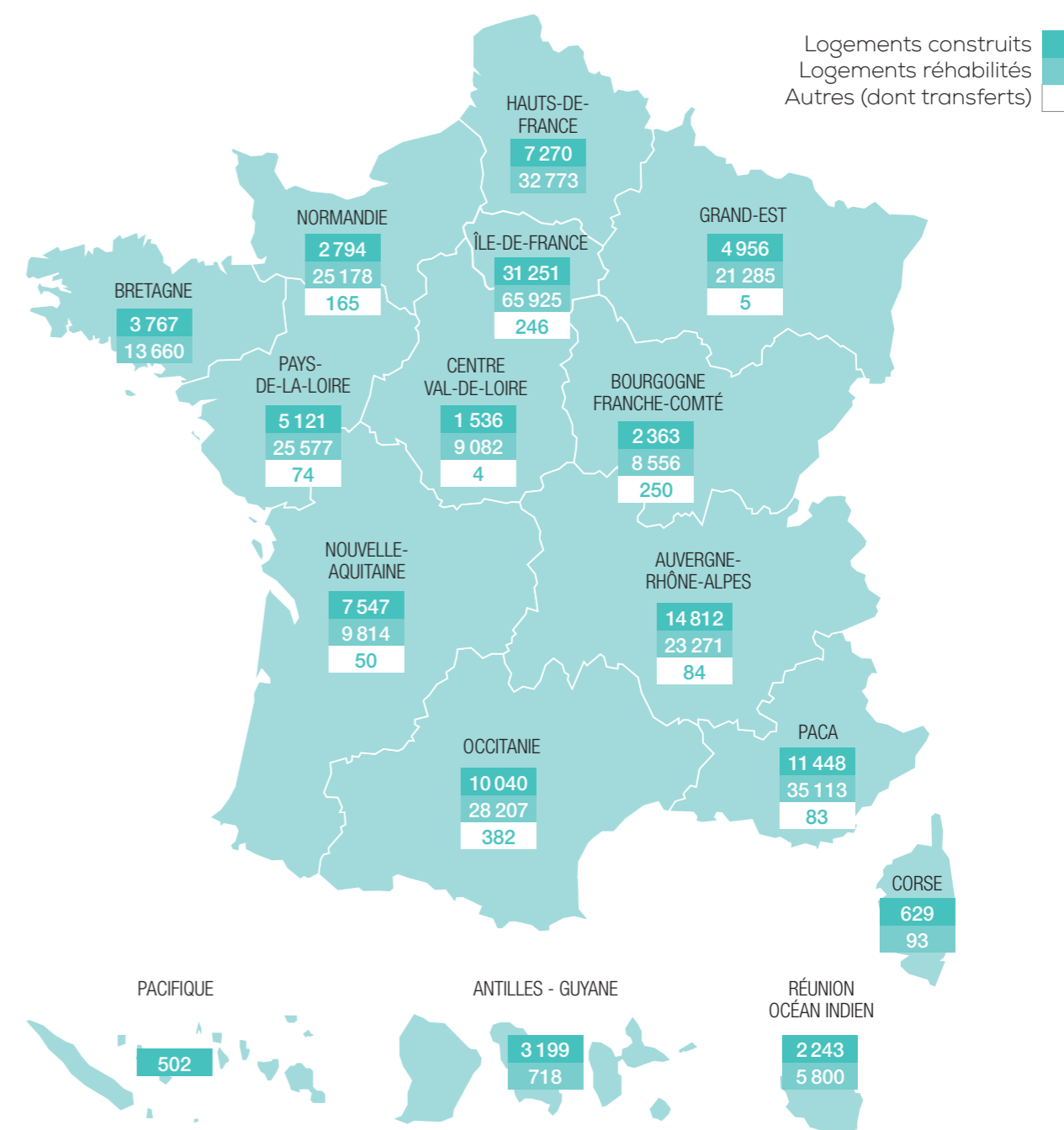
Habitat spécifique : un segment moins dynamique

Le financement de l'habitat spécifique par le Fonds d'épargne, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, regroupe diverses formes d'habitat social et très social destinés à répondre aux besoins non couverts par le logement familial ordinaire, comme les logements en structure collective, les logements d'insertion en diffus, les centres d'hébergement, les institutions sociales et médico-sociales...

Cette offre d'habitat repose en grande partie sur la prise en charge par les pouvoirs publics des coûts de fonctionnement, dans la mesure où elle est destinée à des personnes fragilisées ou en insertion (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, personnes en précarité...). Enfin, l'habitat spécifique couvre le financement des casernements de pompiers, les logements pour gendarmes et policiers.

Le volume de prêts signés avec 1,10 Md€ contre 1,17 Md€ en 2016 est en baisse de 6 %. En effet, ce segment très concurrentiel n'a pas été favorable aux prêts de la Caisse des Dépôts, pénalisés par la conjoncture des taux bas et par les niveaux d'allocation de crédits budgétaires publics.

NOMBRE DE LOGEMENTS FINANCÉS (CONSTRUITS, ACQUIS OU RÉHABILITÉS) EN 2017 PAR RÉGION



Le succès des dispositifs innovants : le PHBB, PAM à taux fixe et RIAD

En 2017, 288 conventions PHBB ont été signées avec les opérateurs, dont sept conventions avec des groupes de bailleurs sociaux. Le taux de conventionnement s'élève ainsi à 98 % des montants alloués et, avec près de 900 M€ de prêts signés en 2017, traduit le réel succès de ce dispositif lancé en octobre 2016. Les collectivités locales ont été au rendez-vous pour garantir ces prêts en garantissant 60 % environ des prêts, le solde ayant été garanti par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Autre dispositif, le prêt à la réhabilitation PAM à taux fixe sur ressources de la Banque européenne d'investissement : ce prêt distribué en complément de l'Éco-prêt a permis de soutenir la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux depuis mars 2016. Cette enveloppe est aujourd'hui épuisée. Enfin la Remise des intérêts actuariels pour les démolitions (RIAD) permet d'accompagner les programmes de démolition en zones détendues, dans l'objectif de reconfigurer les parcs de logements, de les rendre plus attractifs, tout en diminuant la vacance. Cette option offre aux bailleurs la possibilité de réaménager une partie de leur dette avec un gain actuariel de 5 000 euros par logement démolé. Plus de 8 500 logements démolis ont pu bénéficier de cette mesure en 2017.

collectivités territoriales : un positionnement réaffirmé

L'activité des prêts au secteur public local décroît sous l'effet de la fin du dispositif exceptionnel de Prêt « croissance verte » à taux zéro dédié à la réhabilitation des bâtiments publics. La relative stabilité du volume des prêts « classiques » signés illustre l'importance du rôle joué par le Fonds d'épargne dans un contexte concurrentiel pourtant peu favorable, grâce aux maturités exceptionnelles offertes et aux facilités de mobilisation particulièrement longues.

L'action du Fonds d'Épargne en faveur de la « Transition écologique et énergétique » (TEE)

Sur le segment du secteur public local, deux types de prêts sont proposés dans le cadre d'une enveloppe globale de 20 milliards : les Prêts au secteur public local (PSPL), qui financent tout type de projets structurant nécessitant un financement de long terme au taux du Livret A + 1 %, et la sous-enveloppe de Prêt « croissance verte » (PCV) de 5 Md€, bonifiée au taux du Livret A + 0,75 %, qui finance les projets favorisant la transition écologique et énergétique.

En outre, une enveloppe exceptionnelle de 1,5 Md€ de Prêts « croissance verte » à taux zéro avait été mise en place en avril 2016 afin de financer la réhabilitation des bâtiments publics.

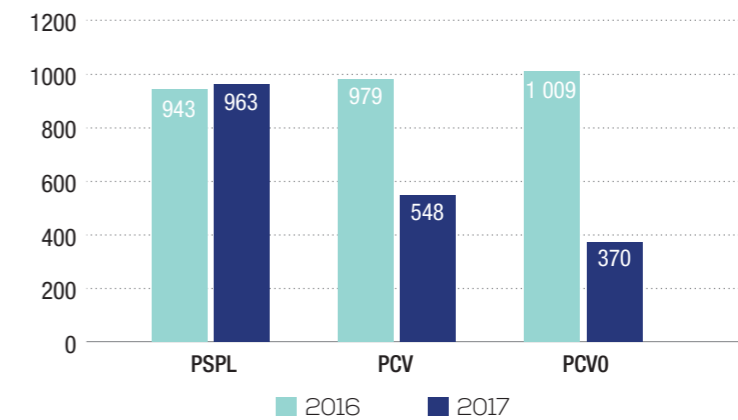
Des besoins en financements de long terme réaffirmés

En 2017, les prêts signés au secteur public local décroissent à 1,9 Md€, contre 2,9 Md€ en 2016, notamment sous l'effet de l'épuisement de l'enveloppe exceptionnelle de PCV à taux zéro qui était arrivée à échéance (370 M€ signés en 2017 contre 1 Md€ en 2016). Retraite de ce financement exceptionnel, la baisse des financements classiques au secteur public local est atténuée à 1,5 Md€ en 2017, contre 1,9 Md€ en 2016, dans un secteur soumis à une concurrence accrue, à l'émergence de nouvelles offres de marché et à la réduction des dotations aux collectivités. Si les Prêts « croissance verte » diminuent, les autres prêts au secteur public local connaissent en 2017 une légère croissance de 2 % à 963 M€ et illustrent ainsi le maintien relatif des financements classiques dans ce contexte concurrentiel. Enfin, parmi les projets financés en 2017, les bâtiments publics

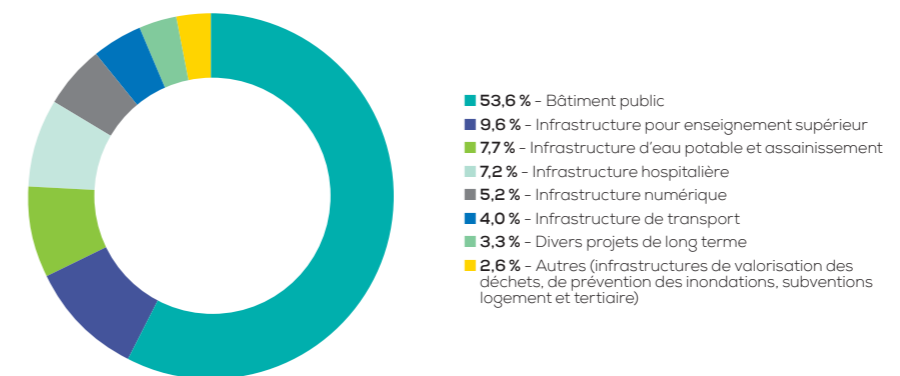
(construction et réhabilitation) dominent avec 53 % des montants signés. Ainsi, depuis 2013, 13,4 Md€ de prêts ont été signés au titre de l'enveloppe de 20 milliards mise en place à cette date pour le financement du secteur public local. Le soutien aux projets des collectivités locales a été plus particulièrement marqué pour les projets favorisant la TEE avec 4,8 Md€ de PCV signés en trois ans, les projets de long terme de plus de 30 ans ou encore les projets de taille modeste, les projets portés par les petites communes. Sur ces deux derniers segments, le rôle du Fonds d'épargne doit être particulièrement souligné. Ainsi, de 2013 à 2017, 74 % des prêts signés (en nombre) ont un montant unitaire inférieur au million d'euros pour 13 % (en valeur) des prêts signés. Sur la même période, 40,5 % des prêts ont été signés auprès de communes comptant moins de 3 000 habitants. L'enveloppe de 20 milliards est prolongée jusqu'en 2020 avec des thématiques d'intervention et des caractéristiques financières redéfinies en fonction des besoins du secteur public local.

Un soutien plus marqué pour les projets favorisant la TEE, les projets de long terme de plus de 30 ans, ou encore les projets de taille modeste, les projets portés par les petites communes.

ENVELOPPE DE 20 MD€ (ÉVOLUTION 2016-2017) PAR SOUS-ENVELOPPE DE PRÊTS (EN M€)



RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DE 20 MD€ EN 2017 PAR SECTEUR



Prêt « croissance verte » à taux 0 %

Le président de la République a annoncé le 12 janvier 2016, lors du bicentenaire de la Caisse des Dépôts, la création d'un Prêt « croissance verte » à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics. Une nouvelle enveloppe a été mise en place en avril 2016, et ce, jusqu'à fin 2017.

Les emprunteurs éligibles, collectivités territoriales, hôpitaux, universités et opérateurs privés sous conditions devaient réaliser des opérations de rénovation des bâtiments publics respectant la réglementation thermique.

Fin 2017, 804 contrats de prêt PCV à taux zéro ont été signés pour un montant total de 1 380 M€. Cette offre s'est révélée être un succès pour de multiples raisons. En premier lieu, l'ensemble des territoires a pu bénéficier de ce financement avec une dispersion plus forte que leur contribution au PIB. L'essentiel de ces prêts a été souscrit par des communes, intercommunalités et leurs satellites. De plus, les projets financés ont été répartis sur différents axes accompagnant la vie des territoires avec, en valeur, 45 % d'établissements scolaires ou encore 36 % de bâtiments techniques et administratifs.

③

actifs financiers et résultats

Sous l'effet du retour en 2017 à une collecte des Livrets réglementés très positive et nettement supérieure à celle de l'année 2016, et ce, face à des volumes de prêts signés en 2017 équivalant à ceux de 2016, la taille du portefeuille d'actifs financiers augmente. Le résultat du Fonds d'épargne avant ajustement du FRBG s'établit à 1,416 Md€ au 31 décembre 2017, en hausse de 81 M€ par rapport au 31 décembre 2016.



gestion financière des actifs financiers

Le portefeuille d'actifs financiers s'accroît en 2017 de près de 8 Md€ à 78 Md€.

Une gestion financière de long terme

Les ressources du Fonds d'épargne qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers. La gestion de ces actifs vise, avec une préoccupation constante de liquidité et de sécurité, à optimiser les résultats du Fonds d'épargne afin d'assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire collectée. Investisseur de long terme, le Fonds d'épargne contribue en outre, par l'ampleur des fonds gérés et par son profil, à financer l'économie française. La gestion d'actifs vise à fournir la liquidité nécessaire en cas de baisse des encours des dépôts et/ou d'augmentation de la demande de prêts, à gérer les risques liés à la variation du taux d'intérêt et de l'inflation, et à réaliser un rendement contribuant à un résultat positif récurrent du Fonds d'épargne.

Ce rendement est obtenu par des dividendes et des revenus de titres obligataires, complété par des plus-values régulièrement réalisées sur le portefeuille d'actions. Au regard des projections d'activité et des évolutions anticipées du bilan du Fonds d'épargne (prêts et collecte), et dans le cadre de scénarii macroéconomiques et de marchés pluriannuels, le Fonds d'épargne évalue les risques financiers et détermine une allocation des portefeuilles d'actifs financiers ainsi que des orientations de gestion.

Les prêts étant de durée longue, les dépôts stables, l'exigence de liquidité du portefeuille est compatible avec un comportement d'investisseur de long terme. Ainsi, une large part des titres de taux est détenue jusqu'à échéance et l'horizon de détention des actions par le Fonds d'épargne est aussi de long terme.

Le portefeuille d'actifs financiers s'accroît en 2017

La tendance à la décroissance de la taille du portefeuille d'actifs financiers s'est arrêtée en 2017, le total des titres à l'actif augmentant de près de 8 Md€, à 78 Md€.

Cette hausse de la taille du portefeuille d'actifs financiers est la conséquence du retour en 2017 d'une collecte des dépôts guichets cumulée du Livret A et du LDDS très positive et nettement supérieure à celle de l'année 2016, et ce, face à des volumes de prêts signés en

Investisseur responsable

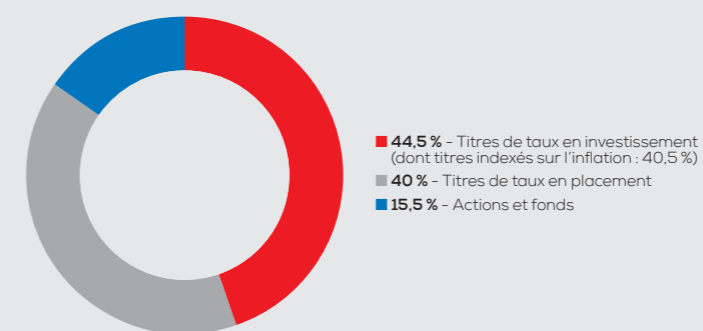
La Caisse des Dépôts gère le portefeuille d'actifs financiers du Fonds d'épargne en investisseur responsable : en particulier, elle veille à exercer les droits de vote afférents aux titres qu'elle détient. Elle agit pour cela dans le cadre d'un guide de vote et de procédures communes à la gestion d'actifs sur fonds d'épargne et pour compte propre. Plus largement, la Charte d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts s'applique à la gestion du portefeuille d'actifs financiers du Fonds d'épargne. Les décisions de placement sont effectuées dans une optique de long terme, en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), tout spécialement la prise en compte de la Transition écologique et énergétique.

2017 équivalant à ceux de 2016. Cette capacité d'investissements plus conséquente que les années précédentes a permis au Fonds d'épargne d'investir dans des titres souverains et de crédits à taux variable, et de continuer de se doter de titres longs indexés sur l'inflation (en remplacement d'arrivées à échéances importantes en 2017).

Les titres de taux indexés à l'inflation constituent un actif essentiel de couverture contre le risque de taux induit au bilan du Fonds d'épargne et contribuent à l'adéquation nécessaire entre actif et passif de ce même bilan (les taux réglementés des dépôts centralisés dépendant de l'inflation).

Dans le même but de gestion du risque de bilan, et comme l'année précédente, des contrats d'échange de taux contre inflation ont été conclus. Ils permettent d'améliorer la couverture du Fonds d'épargne contre le risque d'inflation sans mobiliser de liquidités. Le portefeuille apporte aussi une importante contribution au résultat financier du Fonds d'épargne et contribue ainsi à l'équilibre de celui-ci. Pour préserver cette contribution dans la durée, la part des actifs les plus rémunérateurs (actions cotées, fonds d'investissement) a été maintenue aux environs de 15 %. Compte tenu du niveau actuel, très bas, des taux d'intérêt, les titres de taux en placement sont moins essentiels pour la rentabilité du Fonds d'épargne. Ils peuvent en revanche constituer un placement de court terme et servir comme réserve de liquidité afin de faire face à des variations de collecte.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS EN 2017



ÉVOLUTION DES PORTEFEUILLES D'ACTIFS FINANCIERS

VALEURS AU BILAN

(en milliards d'euros)

	fin déc. 2014	fin déc. 2015	fin déc. 2016	fin déc. 2017
Actions et fonds	11,6	12,4	11,9	12,1
Titres de taux en placement	33,3	20,1	21,5	31,3
Titres de taux en investissement	44,4	42,6	36,7	34,8
<i>Dont titres indexés sur l'inflation</i>	35,6	33,9	33,0	31,2
Total titres à l'actif	89,4	75,1	70,1	78,2

La gestion financière engagée en faveur de la TEE

Le Groupe s'est engagé à intégrer le changement climatique dans les décisions de gestion d'actifs, à renforcer son dialogue et son engagement avec le management des sociétés cotées et à renforcer ses compétences et promouvoir ses bonnes pratiques.

En 2017 la démarche, d'intégration du changement climatique du Fonds d'épargne dans sa gestion de portefeuille se décline par trois engagements :

- renforcer l'engagement actionnarial sur le climat en incitant les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale ;
- décarboner le portefeuille : la mesure et la réduction de l'empreinte Carbone du portefeuille de placement en actions est désormais calculée périodiquement et sa réduction figure parmi les objectifs de la gestion ; les résultats obtenus à fin 2017 sont pleinement en ligne avec l'objectif Groupe de - 20 % à l'horizon 2020 en base décembre 2014 ;
- ne pas contribuer au financement du charbon thermique : l'exclusion totale des valeurs (actions cotées et obligations) d'émetteurs dont l'activité est liée à l'exploitation de charbon thermique pour plus de 20 % de leur chiffre d'affaires.

En 2017, le Département des placements financiers (DPF) a ciblé les entreprises les plus émettrices, représentant près de 90 % de l'empreinte carbone du portefeuille, afin d'engager des discussions, notamment sur leurs objectifs (et leurs mesures) de réduction de gaz à effet de serre et l'état d'avancement de leurs travaux sur l'alignement 2° de leur société.

bilan et résultat

Sous l'effet d'une collecte centralisée positive en 2017, le bilan s'est renforcé de 10,5 Md€, à 265,3 Md€. Le résultat du Fonds d'épargne avant ajustement du FRBG s'établit à 1,416 Md€ au 31 décembre 2017, en hausse de 81 M€ par rapport au 31 décembre 2016.

Bilan

Le bilan s'élève à 265,3 Md€ au 31/12/2017, en progression de 10,5 Md€ par rapport au 31/12/2016 sous l'effet d'une collecte centralisée positive.

LE PASSIF

Les encours centralisés sur les dépôts s'inscrivent en hausse de + 7,7 Md€. L'ensemble des dépôts centralisés Livret A, LDDS et LEP atteint 244,8 Md€ au 31/12/2017, soit 92 % du total du passif, contre 237,1 Md€ à fin 2016 (93 % du passif).

Les dépôts centralisés des Livrets A et LDDS augmentent de 8,2 Md€ pour atteindre 222,8 Md€, sous l'effet de la collecte nette positive constatée sur l'année (6,6 Md€ en centralisé) et des intérêts courus au 31/12/2017 (1,6 Md€). Les dépôts centralisés du LEP s'élèvent à 22 Md€ au 31/12/2017, contre 22,4 Md€ au 31/12/2016, suite à la décollecte de 0,7 Md€ qu'atténue pour 0,3 Md€ les intérêts courus. La mise en œuvre du décret 2016-164 du 18 février 2016, qui supprime les possibilités de surcentralisation sur ce produit, avait entraîné une baisse de plus de 4 Md€ de l'encours au 31/12/2016.

Les autres éléments du passif (fonds propres et résultat, emprunts, mises en pension, provisions et comptes de régularisation)

affichent une hausse de 2,8 Md€, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des emprunts destinés au financement des dispositifs de prêts à taux fixe et à taux zéro déployés en 2016. L'encours des emprunts atteint 4,9 Md€ fin 2017 contre 2,2 Md€ fin 2016.

L'ACTIF

L'encours global des prêts progresse de 2,7 Md€, s'établissant à 185,1 Md€ au 31/12/2017, contre 182,4 Md€ au 31/12/2016. Leur part dans l'actif total baisse légèrement à 70 %, contre 72 % fin 2016. Le montant des prêts versés par le Fonds d'épargne au cours de l'année 2017 s'élève à 16,4 Md€ et le niveau des remboursements atteint 13,6 Md€, dont 5 Md€ remboursés par anticipation. Parmi les grandes composantes de l'encours de prêts :

- les prêts au logement social et à la politique de la ville sont en hausse de 1,5 Md€. L'encours des prêts au logement social et à la politique de la ville atteint 158,8 Md€, dont 0,9 Md€ financés par des ressources de marché (0,3 Md€ de prêts à taux fixe en faveur de la rénovation thermique des logements sociaux et 0,6 Md€ de prêts PHBB). Les versements réalisés au cours de l'année s'établissent à 12,8 Md€, en retrait de 0,9 Md€ par rapport à l'an passé, tandis que les remboursements progressent de 3 Md€ pour atteindre 11,2 Md€.

- les prêts au secteur public local affichent une hausse de 1,9 Md€. L'encours de ces prêts atteint 23,1 Md€, dont 7,6 Md€ sur l'enveloppe de 20 Md€ ouverte en 2013 (incluant les prêts financés par les ressources de marché, soit 0,8 Md€ de prêts à taux fixe et 1,2 Md€ de prêts à taux zéro). Les versements réalisés au cours de l'année s'élèvent à 3,6 Md€, dont 2,3 Md€ sur l'enveloppe de 20 Md€ et 1,3 Md€ sur l'ancienne enveloppe de prêts aux infrastructures ;
- les autres prêts s'établissent à 3,2 Md€, dont 3,1 Md€ pour le soutien aux entreprises et 0,1 Md€ de financement du FCTVA mis en place fin 2015.

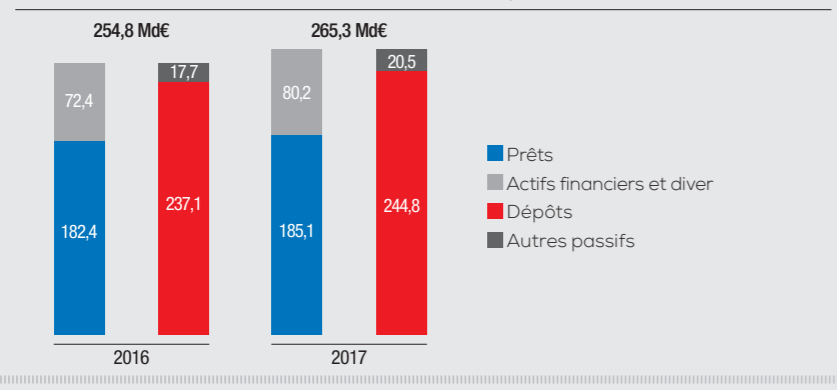
Le portefeuille d'actifs financiers s'établit en hausse. Au 31/12/2017, le portefeuille d'actifs financiers et liquidités (79 Md€) et divers (1,2 Md€) affiche un encours de 80,2 Md€, contre 72,4 Md€ au 31/12/2016. Il s'est ajusté pour faire face à la croissance des dépôts centralisés dans un contexte de faible progression de l'encours des prêts.

Le portefeuille d'actifs de taux (titres et disponibilités) évolue de 6,6 Md€ pour atteindre 66,9 Md€ à fin 2017 (en valeur bilan après dépréciations) contre 60,3 Md€ à fin 2016 :

- les titres de taux présentent un encours de 66,1 Md€, contre 58,2 Md€ au 31/12/2016, enregistrant une hausse de 7,9 Md€ :
 - le portefeuille de placement affiche une valeur bilan nette des dépréciations de 31,3 Md€, en hausse de 9,8 Md€ par rapport au 31/12/2016,
 - le portefeuille d'investissement décroît de 1,9 Md€, passant de 36,7 Md€ au 31/12/2016 à 34,8 Md€ au 31/12/2017. L'investissement de 2017 (+ 2,5 Md€) ne compense pas les opérations échues (- 4,5 Md€) et le recul de l'indexation (- 0,2 Md€) ;
- les disponibilités baissent de 1,3 Md€ sur l'exercice, pour atteindre 0,8 Md€ au 31/12/2017, contre 2,1 Md€ au 31/12/2016.

Le portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable progresse de 0,2 Md€ pour s'établir à 12,1 Md€ au 31/12/2017, en valeur bilan après dépréciations. Le portefeuille d'actions cotées évolue à 9,9 Md€ au 31/12/2017, en valeur bilan après dépréciations, contre 9,7 Md€ au 31/12/2016. L'encours des portefeuilles d'OPCVM et d'actifs non cotés est stable à 2,2 Md€.

PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ACTIF/PASSIF (EN MD€)



Résultat

Le résultat du Fonds d'épargne avant ajustement du FRBG s'établit à 1,416 Md€ au 31/12/2017, en hausse de 81 M€ par rapport au 31/12/2016.

LA MARGE S'INSCRIT EN BAISSÉ

La marge se contracte à 958 M€ au 31/12/2017 contre 1 161 M€ au 31/12/2016 (- 203 M€) sous l'effet de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale.

RECU DES RÉSULTATS SUR LES PRÊTS

Sur le portefeuille de prêts, les produits sont en recul à 2 737 M€ au 31/12/2017, contre 2 777 M€ au 31/12/2016 (- 40 M€).

Les intérêts perçus sur les prêts baissent à 3 076 M€ (contre 3 141 M€ au 31/12/2016) malgré la croissance des encours, du fait de la modification du mix produit et des remboursements anticipés sur des encours à marge élevée. Cet effet est partiellement compensé par la baisse des dotations nettes des provisions pour risques et charges à 339 M€ (contre une dotation nette de 364 M€ en 2016). Cette dotation résulte des encours de prêts dont le taux est inférieur au coût de ressource. L'année 2016 avait supporté la prise en compte de la hausse de la trajectoire de la Commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale (+ 130 M€ par an), qui avait pesé sur les provisions pour prêts déficitaires à hauteur de 183 M€.

HAUSSE DES RÉSULTATS SUR LES ACTIFS FINANCIERS

Les résultats sur actifs financiers s'établissent à 1 388 M€ au 31/12/2017, contre 1 357 M€ au 31/12/2016 (+ 31 M€) :

- les revenus des actifs de taux (liquidités, titres de taux et swaps) augmentent de 129 M€ pour atteindre 899 M€ au 31/12/2017, essentiellement

portés par le rendement des titres indexés sur l'inflation.
- les dividendes perçus sur les actions, les OPCVM et les actifs non cotés reculent à 493 M€ au 31/12/2017, contre 589 M€ pour l'année 2016.

AUGMENTATION DES CHARGES SUR LES DÉPÔTS

Les charges sur dépôts progressent à 3 116 M€, contre 2 941 M€ à fin 2016 (- 175 M€). Les intérêts servis aux déposants s'établissent à 1 896 M€ au 31/12/2017, contre 1 950 M€ au 31/12/2016.

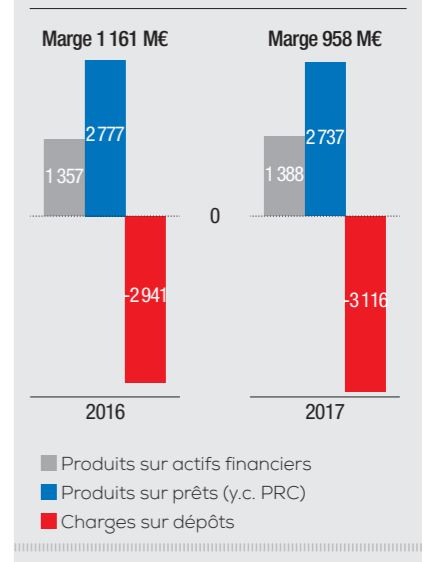
Les compléments d'intérêts versés aux réseaux s'établissent à 750 M€ au 31/12/2017, contre 766 M€ au 31/12/2016, la rémunération des réseaux collecteurs étant restée stable à 0,30 % pour le Livret A et le LDDS et à 0,40 % pour le LEP.

L'arrêté du 4 décembre 2017 a modifié la trajectoire de la Commission d'accessibilité de La Banque postale, l'augmentant de 130 M€ sur les années 2016 à 2020 par rapport à l'arrêté du 26 février 2015. L'application de cet arrêté s'est traduite dans les comptes du Fonds d'épargne par l'enregistrement d'une charge de 470 M€ en 2017 (contre 225 M€ en 2016), dont 130 M€ relatifs à 2016 et versés en décembre 2017 (qui avaient fait l'objet d'une provision au 31/12/2016).

LES PROVISIONS ET PLUS-VALUES RÉALISÉES SUR LE PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS

Les ventes de titres réalisées sur l'année 2017 génèrent une plus-value nette de 487 M€, contre 523 M€ au 31/12/2016, essentiellement portée par le portefeuille actions et autres titres à revenu variable à hauteur de 474 M€ (339 M€ en 2016). Les dépréciations sur actifs financiers enregistrent au 31/12/2017 une reprise nette de 57 M€, contre une dotation nette de 64 M€ au

DÉCOMPOSITION DE LA MARGE (EN M€)



31/12/2016. La valorisation des titres de taux inscrits en portefeuille de placement aboutit à une reprise nette de 16 M€ au 31/12/2017, contre 10 M€ au 31/12/2016.

Sur le portefeuille actions et autres titres à revenu variable, une reprise de 41 M€ est constatée au 31/12/2017 (une dotation de 74 M€ avait été comptabilisée en décembre 2016).

LE COÛT DU RISQUE

La nouvelle trajectoire de rémunération de La Banque Postale fixée par l'arrêté du 4 décembre 2017 rehausse de 130 M€ le niveau annuel de la commission sur la période 2016-2020. La perspective de cette évolution, anticipée par le Fonds d'épargne, s'était traduite par la comptabilisation d'une provision de 130 M€ au 31/12/2016, au titre du versement en 2017 du complément relatif à l'exercice 2016. Au 31/12/2017, la provision est intégralement reprise, portant le coût du risque à 98 M€.

LE FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Au 31/12/2017, le FRBG a été doté de 766 M€, conduisant à un résultat net (résultat courant - ajustement du FRBG) de 650 M€.

PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT COURANT - AVANT AJUSTEMENT DU FRBG (EN M€)

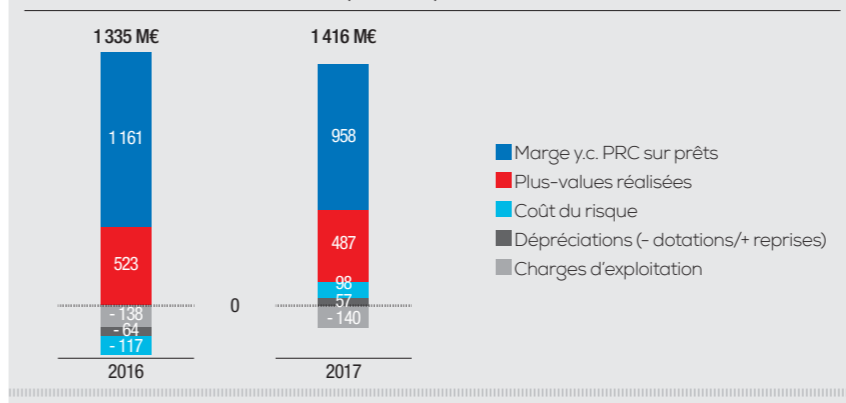


TABLEAU EMPLOIS RESSOURCES

(en millions d'euros)

	déc./2016	déc./2017
Ressources		
Épargne centralisée LA/LDD et LEP (collecte)	1 686	6 570
Épargne centralisée LA/LDD	1 686	6 570
Épargne centralisée LEP	-	-
Remboursements sur prêts	11 329	13 642
Amortissements	8 343	8 620
Remboursements anticipés	2 986	5 022
Portefeuille titres	6 643	2 543
Opérations de trésorerie	3 165	4 744
Dotations au FRBG	714	766
Divers	790	-
Total ressources	24 327	28 265
Emplois		
Épargne centralisée LA/LDD et LEP (décollecte)	4 741	652
Versements de prêts	17 392	16 409
Crédits de trésorerie	-	-
Crédits à l'équipement	3 729	3 640
Crédits au logement	13 623	12 769
Crédits divers	40	-
Portefeuille titres	1 430	9 739
Prélèvement de l'État	764	618
Opérations de trésorerie	-	-
Reprise du FRBG	-	-
Divers	-	847
Total emplois	24 327	28 265

Groupe Caisse des Dépôts

 @CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr

Chaque jour à vos côtés

www.prets.caissedesdepots.fr

GRUPE

